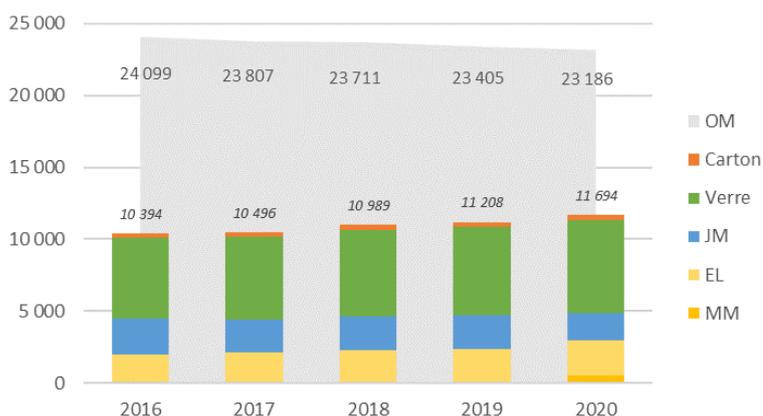


RAPPORT ANNUEL 2020

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

t/an	Ordures ménagères	Recyclables	Encombrants Porte-à-porte	Tout-venants déchèteries	Déchets verts	Gravats	Déchèteries (hors TV - DV - Gravats)	Veille propreté	TOTAL
2010	27 951	9 273	123	6 664	19 431	13 128	6 478	105	83 152
2018	23 711	10 989	94	9 550	34 751	17 434	11 703	143	108 375
2019	23 405	11 208	93	9 864	30 350	20 935	12 209	129	108 193
2020	23 186	11 694	91	9 955	34 882	18 761	12 845	139	111 552
	↘ -0,93%	↗ +4,33%	↗ -2,53%	↗ +0,92%	↗ +14,93%	↘ -10,39%	↗ +5,21%	↗ +7.95%	↗ +3,10%



En 2020, **111 552 tonnes de déchets ont été collectées** sur le territoire de Cap Atlantique, soit 3 % de plus qu'en 2019.

Les déchets verts constituent la part la plus importante de déchets à traiter devant les ordures ménagères et les gravats.

La part de la collecte sélective continue de progresser.

Gestion de la crise sanitaire

=> Mise en place d'un plan de continuité d'activité avec :

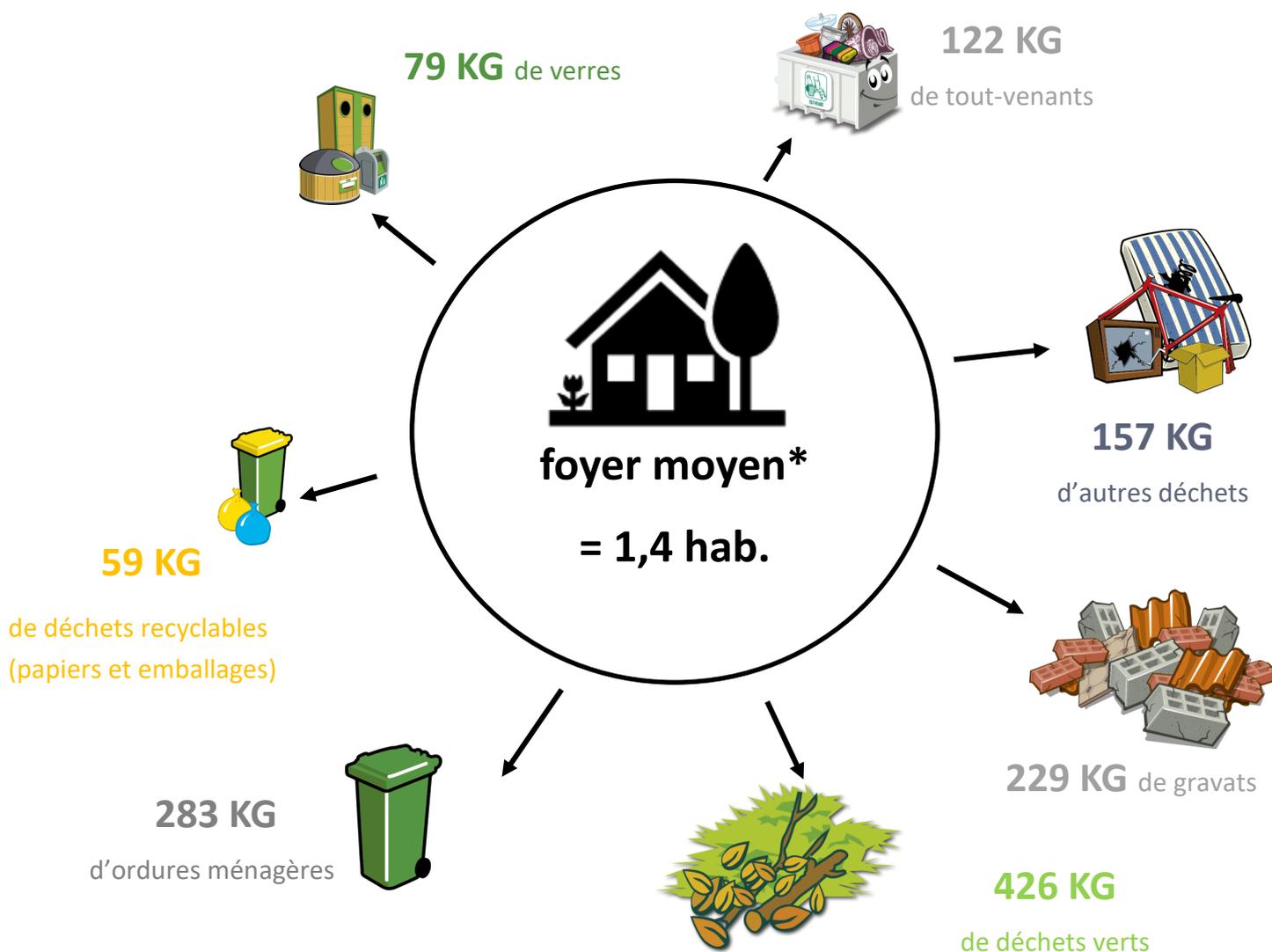
- Maintien des collectes en porte à porte et en apport volontaire
- Fermeture des déchèteries au grand public pour cause de fermeture des exutoires, mais poursuite de l'activité pour les professionnels



Résultats 2020

Cette année, la baisse des ordures ménagères et la hausse du tri vont dans le bon sens mais la production globale de déchets augmente encore, en lien avec les apports en déchèteries, toujours plus nombreux. Des efforts sont à poursuivre sur la gestion des déchets verts et sur la réduction à la source de tous les déchets, notamment grâce au réemploi, à la réparation et aux achats responsables.

En 2020, un foyer moyen de Cap Atlantique a produit:

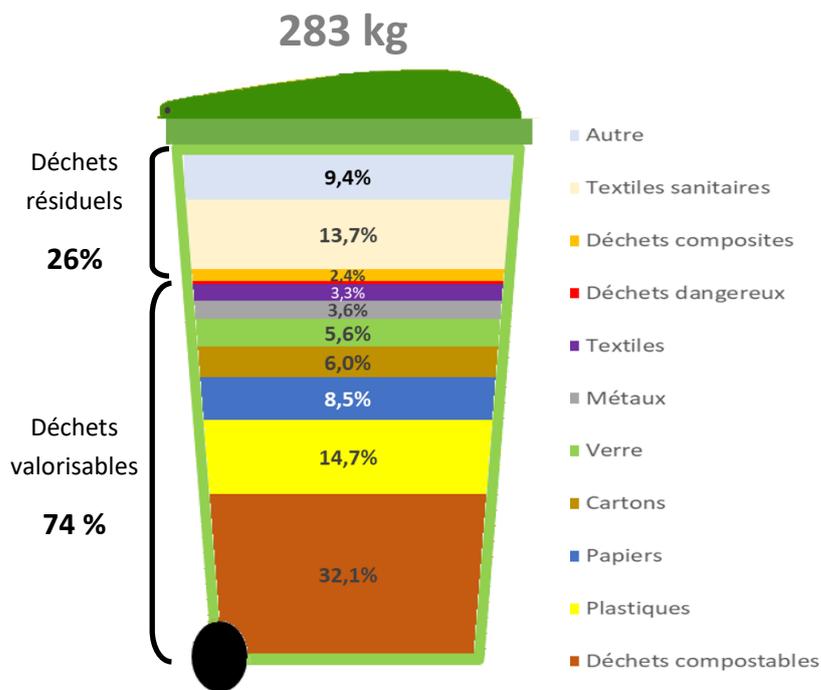


* population DGF 2020 par rapport au nombre de foyers fiscaux en 2020

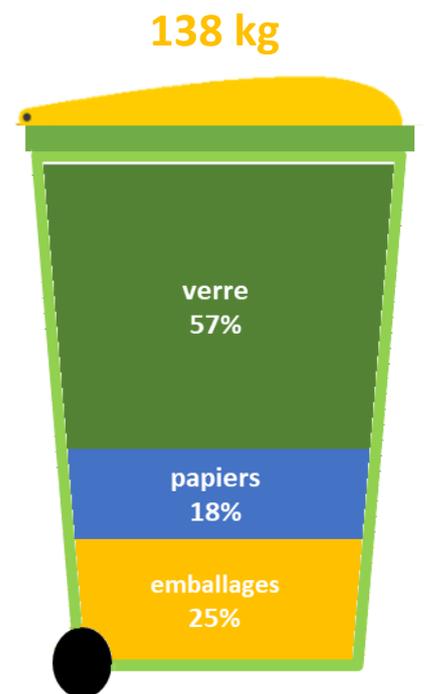
Le coût de gestion des déchets à la tonne est de :



Sans tri, le traitement des déchets serait plus élevé.



*Répartition des déchets présents dans le bac à ordures ménagères**



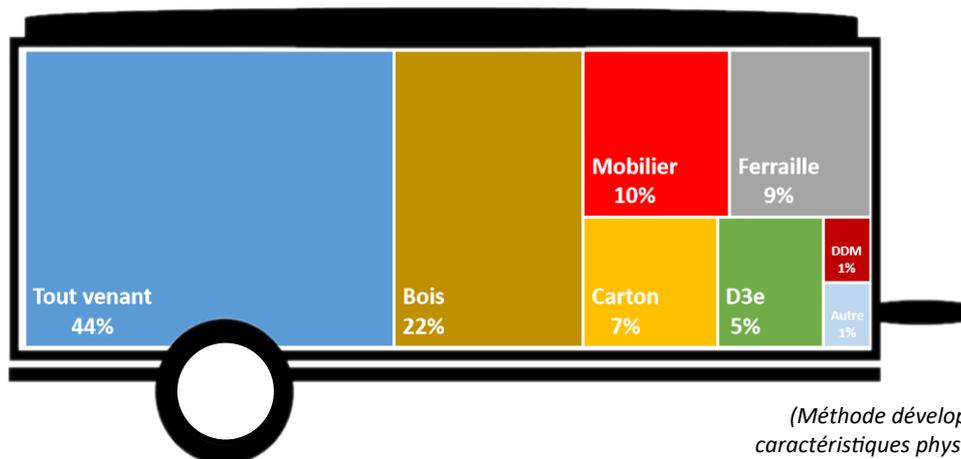
Répartition des déchets recyclables



1 355 kilos
= déchets produits par un foyer moyen

279 kg en déchèterie (Hors déchets verts et gravats)

Et aussi:



426 kilos de déchets verts

229 kilos de gravats

**selon MODECOM 2017
(Méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets)*

Statistiques pôle accueil



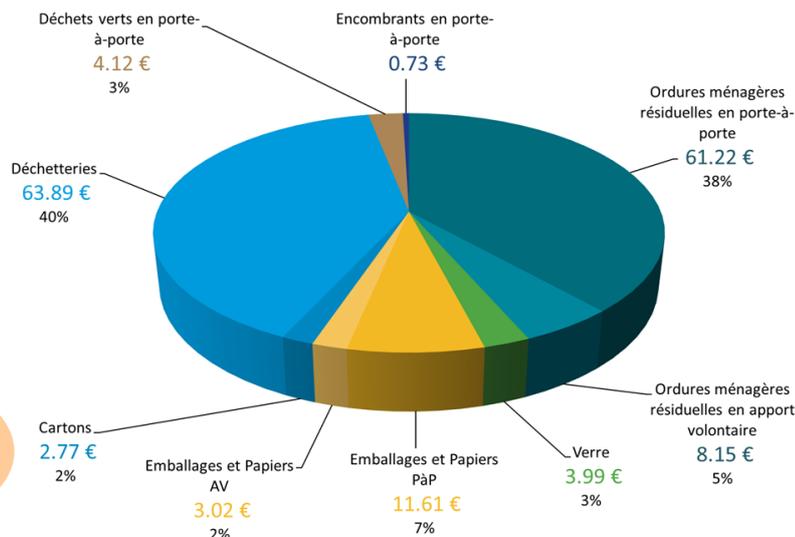
- En 2020, la cellule administrative et financière de la direction déchets a traité **17 845 appels**, soit 57% de plus qu'en 2019
- accueilli **1 324 usagers** à la direction déchets
- répondu à **210 courriers**
- reçu **1 632 factures** « fournisseurs »
- émis **2 834 factures**



Bilan financier 2020

- ➔ Charges totales : 16 897 617 €
- ➔ Produit de la TEOM: 13 147 794 €
- ➔ Recettes totales : 4 042 224 €

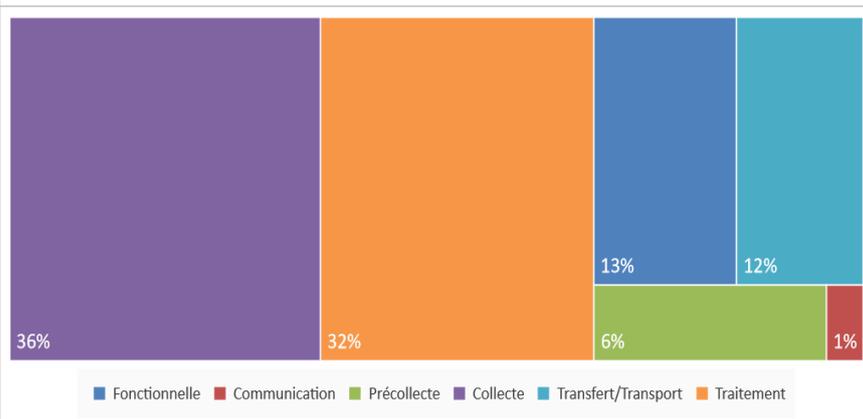
**159,48 €
par foyer fiscal**



Coût par foyer fiscal 2020

LES CHARGES

La répartition de l'ensemble des coûts d'exploitation selon le poste d'activité est la suivante:

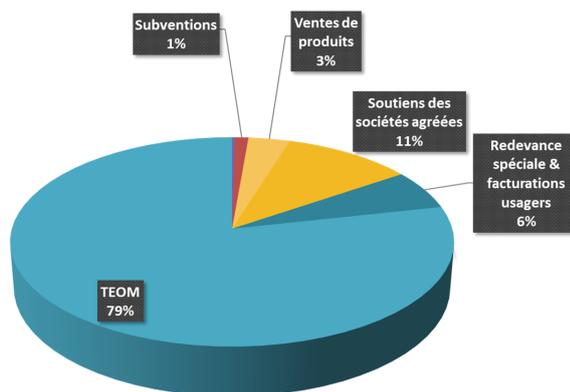


Les trois premiers postes de dépenses sont:

- la collecte des OMr (16 % / 2.5 millions d'euros)
- Le transport/traitement des OMr (15% / (2,3 millions d'euros)
- Le transport/traitement des tout-venants (11% / 1.7 millions d'euros)

LES RECETTES

Les recettes permettant d'assurer l'équilibre budgétaire sont réparties de la manière suivante:

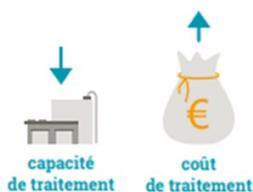


Le flux cumulé le plus de recettes (70%) est celui des emballages et papiers. Rapporté aux charges, cela représente un financement de 56 % du coût de gestion de ce flux. Le coût de gestion du verre est lui financé à hauteur de 39% par la revente de matériaux et les soutiens de l'éco-organisme (CITEO).

Des coûts de traitement de plus en plus élevés.

Pour inciter au tri et au recyclage, l'Etat réduit les capacités de stockage des unités de traitement et cela entraîne une hausse des coûts de traitement de tout ce qui n'est pas recyclable (tout-venants et ordures ménagères).

A l'échelle de Cap Atlantique, 30% des déchets ne sont pas orientés vers le recyclage (soit 33 000 tonnes/an) en raison de l'absence de filière ou d'un mauvais tri.



Forte évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)

Les déchets non-triés et non recyclés sont potentiellement sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouie ou incinérée s'applique la TGAP perçue par l'Etat.

Cette taxe a été créée en 2000 et son montant est révisé par l'Etat chaque année.

En 2020, la TGAP était de 18 € par tonne. Elle est programmée pour atteindre un montant de 65 € par tonne en 2025.

La réduction à la source et le tri des déchets restent les seuls moyens de limiter la hausse de la TEOM.